

Montreuil, le 07/05/2018

Déclaration liminaire des élu.es de catégorie B

TABLEAU D'AVANCEMENT 2017 AU GRADE DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL

CAP du 27 avril 2018

Cette année encore, nous ne tenons pas le tableau d'avancement de contrôleur principal dans les délais fixés par le décret 2010-888 !

Ce tableau aurait dû se tenir avant le 15 décembre 2017 pour une promotion au 1^{er} janvier 2018 ! Du fait de la tenue de la CAPN en 2018, les conditions statutaires et utiles à remplir sont donc examinées au 31/12/2018 au lieu du 31/12/2017.

L'administration s'exonère une nouvelle fois de ses obligations au motif que les taux de promotions n'étaient pas fixés ! On se demande bien ce qui peut reculer à ce point la date parution des taux promus/promouvables (pro/pro), à part le fait de spolier une partie des agent.es de leurs droits légitimes !

Les taux pro/pro sont donc enfin parus début avril mais les décrets d'application ne sont toujours pas signés ! Ainsi nous allons tenir une CAPN qui va établir une liste provisoire ! Cela prouve, une nouvelle fois, l'estime que l'administration a pour ses agent.es !

Sur 9 446 agent.es qui remplissent les conditions statutaires, seul.es 753 seront promu.es par TA !

Vous avez, cette année encore, poussé le curseur statutaire au maximum, soit un taux de promotion par TA de 75 % ! Espérons que tou.tes les collègues qui seront promu.es par concours remplissent bien les conditions pour éviter le bug de l'an dernier avec le concours de C1 !

Cette année, 298 collègues sont promu.es au bénéfice de l'âge ! Mais la limitation de cette catégorie de promu.es à 40 % du nombre total fait que la coupure s'établit à C1 12 au 16/12/2017, excluant de fait plus de 800 collègues de 60 ans et plus de la promotion !

La DG ferait mieux de s'inspirer de la revendication de la CGT sur les promotions au bénéfice de l'âge : « *exclusivement pour les agent.es se situant à 6 mois de leur départ en retraite et en dehors de tout contingentement* » !

Nous avons aussi noté que des collègues promu.es sont d'ores et déjà en retraite et donc ne pourront pas bénéficier de leur nouvel indice pour le calcul de leur pension ! Il est indiqué en p21 du guide pratique pour les TA que les RH doivent informer ces collègues de ces modalités ! Comment être certain que cette information a été faite correctement ?

Enfin, nous dénonçons une nouvelle fois les conditions utiles ajoutées par l'administration, notamment celles qui entendent écarter des agent.es :

- ▶ Pas de baisse de note ou de majoration de cadencement.
- ▶ Pas de discipline ou de contexte disciplinaire récent.
- ▶ Pas de croix placée dans la rubrique « *insuffisant* ».
- ▶ Pas de manière de servir critiquable ou de note de service avant la tenue de la CAPN.

Nous avons 7 collègues écarté.es pour un de ces motifs cette année, si la carrière des cadres B était linéaire, ces motifs ne pourraient pas les écarter d'un avancement d'échelon !

Aucun de ces motifs n'est acceptable pour écarter un.e agent.e d'une promotion.

La CGT Finances Publiques dénonce toujours le fait que les agent.es ayant eu une sanction disciplinaire soient écarté.es du TA. Elle rappelle son opposition au principe de la double peine. La notion de « *contexte disciplinaire* » est encore plus grave puisqu'elle permet d'écarter des collègues sur la base de suppositions, et le passé nous a montré qu'elles n'étaient pas toujours fondées. La DGFIP s'autorise à remettre en cause le droit à la présomption d'innocence.

Si vous n'aviez pas décidé arbitrairement de supprimer les CAPL, ces collègues auraient pu être défendus à ce niveau.

La CGT Finances Publiques reste opposée à cette décision, qui ampute les personnels d'un droit. La CAPL n'était certes que préparatoire à la CAPN, mais elle permettait une première approche de la situation des collègues concerné.es par les élu.es de proximité. Par cette information en amont, des renseignements complémentaires étaient ainsi fournis à la CAPN. Ce niveau local, désuet il y a peu, vous apparaît désormais comme un élément essentiel dans la réforme des règles de gestion.

Quant à la manière de servir critiquable, le simple fait, que pour ce TA aussi, la DG ne tienne pas compte de l'avis d'une direction qui souhaitait écarter un.e agent.e et l'inscrive sans aucune discussion pendant la CAPN, prouve à quel point ce critère est plus que subjectif !

Enfin, nous déplorons une nouvelle fois le manque de temps alloué pour la préparation et surtout pour le compte rendu pour cette CAPN ! Nous vous le redisons, réduire les droits des élu.es, c'est réduire le droit à la défense des agent.es !

Bref, ne soyez pas étonné.es que les élu.es de la CGT votent contre ce tableau, qui d'une part ne sera que provisoire et d'autre part va priver près de 8 441 collègues d'une promotion.

Sans transition, quoique, venons en au contexte actuel de notre administration !

Les agent.es des Finances Publiques subissent depuis des années des restructurations qui mettent à mal non seulement nos missions mais aussi nos conditions de travail !

La DG a aussi décidé de mettre à bas nos règles de gestion et garanties afin que les directeurs locaux aient toute latitude pour l'affectation locale des agent.es ! Ainsi, dans le nouveau système de mutations, les agent.es n'ont même plus la garantie de maintien à la résidence en cas de suppression d'emplois ou de restructuration !

C'est inadmissible !

La CGT s'oppose à ce nouveau système de mutation, la départementalisation, qui laissera toutes les marges de manœuvre aux directeurs locaux pour faire ce que bon leur semble, surtout avec la destruction des RH locaux avec la mise en place de CSRH et la réduction annoncée des instances paritaires !

Depuis le 22 mars, les agent.es de la DGFIP sont entré.es en résistance !

Avec un taux de près de 40 % de grévistes, l'administration ne peut plus faire semblant d'ignorer les problèmes en son sein !

Depuis cette date, des actions locales sont organisées partout et tous les jours dans de très nombreuses directions !

Nous ne sommes pas dupes, nous avons bien compris que CAP22 va signifier l'arrêt de mort de notre administration et de nos missions de service public ! Vos ersatz de solutions, pour, à vous entendre, « rendre le meilleur service public au meilleur coût », ne leurent plus personne !

La multiplication des centres de contact, de regroupement de service (notamment les RH), de fusions et restructurations, ne sont là que pour éloigner un peu plus les usagers de nos services ! Et donc à terme pour supprimer nos missions !

LA PREUVE : l'instauration du Prélèvement à la source (PAS) ! Alors que l'impôt sur le revenu est aujourd'hui recouvré à 99 %, vous mettez en place une usine à gaz qui ne fera que compliquer la vie des contribuables ! Pire, vous laissez le recouvrement, notamment pour les salaires, aux entreprises. Elles ont déjà du mal à reverser la TVA et les cotisations sociales. Il y a un grand risque que l'IR, qui ne sera pas versé aux salarié.es, serve lui aussi de trésorerie pour ces mêmes entreprises !

Vous nous parlez d'un impôt contemporain et moderne, arguant que nous serions un des seuls pays où le prélèvement à la source n'est pas mis en place ! Oui, certes, sauf que les pays qui l'ont déjà, l'ont depuis très longtemps et que ce système de prélèvement de l'impôt y a été mis en place à des périodes où il y avait très peu de contribuables ! Ce sont près de 30 millions de foyers fiscaux qui vont être touchés aujourd'hui en France !

Une nouvelle fois, nous vous demandons d'abandonner ce PAS surtout avec le bug récemment annoncé (une erreur sur plus de 500 000 foyers fiscaux) qui laisse présager le pire pour l'an prochain !

Que dire de la vidéo de propagande imposée via youtube qui a permis à Google de récupérer les données de milliers de personnes sans leur consentement ! Au moment du vote d'une loi RGPD, « *règlement général sur la protection des données* », c'est comique ! Mais nous rions jaune !

Le gouvernement entend aussi détruire les acquis sociaux obtenus par la lutte des travailleurs depuis la guerre ! Le statut général de la Fonction publique, qui rappelons le, protège essentiellement les usagers du service public, est dans la ligne de mire !

Aujourd'hui, Macron s'attaque aussi à la SNCF, où il n'y aurait que des privilégiés. La aussi, il faudrait supprimer le statut afin de faire des économies, sur le dos des salarié.es.

Évidemment, les futurs actionnaires eux, ne seraient pas touché.es !

Les luttes sont nombreuses pour combattre l'ensemble des régressions sociales imposées par ce gouvernement ultra libéral !

C'est aussi le cas à la DGFIP où l'intersyndicale CGT, Solidaires, FO et CFDT appelle à la grève et à une journée DGFIP morte le 3 mai !

Dans la foulée, elle appelle l'ensemble des collègues à s'organiser contre la casse de notre administration ! Interpellations des directeurs, grèves sous toutes ses formes, distribution de tracts au public, il ne faut pas laisser Macron et sa bande casser les services publics financiers !

Dans ce contexte, les actions menées à la DGFIP permettent d'inscrire nos revendications dans la nouvelle mobilisation des 3 pans de la Fonction Publique prévue pour le 22 mai !